

GARANTIE

1. GARANTIE DE REMPLACEMENT: La Compagnie Anaheim Manufacturing garantit ce distributeur instantané lorsqu'il a été correctement monté. La garantie est valable à l'intérieur de la zone continentale des États-Unis, en Alaska, Hawaii ou au Canada et couvre tout vice de fabrication ou les défauts de matières utilisées pendant la période de garantie. Cette garantie matérialise notre engagement intégral. Nous n'assumons pas ni autorisons quiconque à assumer en notre nom toute autre responsabilité en rapport avec la vente de nos produits.

2. DURÉE DE LA GARANTIE: Tout distributeur instantané d'eau chaude Quick&Hot Elite qui cesse de fonctionner durant la période trois ans suivant la date d'achat couverte par la garantie, sera remplacé par la Compagnie Anaheim Manufacturing. Cette garantie est limitée à l'acheteur original. Le reçu original attestant l'achat est requis.

3. PRODUIT DÉFECTUEUX: Au cours de la période de garantie, un appareil défectueux sera remplacé par la Compagnie Anaheim Manufacturing .

4. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE: La garantie demeure en vigueur pendant trois ans suivant la date d'achat par le premier propriétaire de l'appareil. Le reçu original attestant l'achat est requis.

5. MAUVAIS USAGE DE L'APPAREIL: Cette garantie ne couvre pas tout produit qui aura été l'objet d'un mauvais usage, qui aura été modifié, incorrectement monté ou utilisé dans une fonction autre qu'un appareil ménager dans une habitation privée.

6. POUR OBTENIR DU SERVICE: Contactez notre Service Clientèle au no. **(800) 854-3229**, ou visitez notre site Web à www.quickandhot.com pour recevoir de l'assistance.

7. NUMÉRO DU MODÈLE ET NUMÉRO DE SÉRIE: Le numéro du modèle ainsi que le numéro de série se trouvent sur la plaque de série de l'appareil. Il est recommandé de toujours mentionner le numéro du modèle et le numéro de série dans la correspondance ou dans la conversation avec la Compagnie Anaheim Manufacturing concernant votre distributeur instantané d'eau chaude Quick&Hot Elite.

8. LES GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT LA QUALITÉ MARCHANDE ET LE BON ÉTAT DU PRODUIT POUR UN BUT PARTICULIER SONT LIMITÉES EN DURÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE DÉBUTANT À LA DATE D'ACHAT . Certains états n'acceptent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite. En conséquence, la limitation décrite ci-dessus peut ne pas être applicable.

9. REMÈDE EXCLUSIF: DOMMAGES CONSÉCUTIFS – Les conditions qui suivent stipulent le remède exclusif pour toute entorse à la garantie, qu'elle soit exprès ou implicite. **DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA COMPAGNIE NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF OU ACCESSOIRE POUR TOUTE ENTORSE À LA GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRÈS OU IMPLICITE.** Certains états n'acceptent pas l'exclusion ou la limitation en ce qui concerne tout dommage consécutif ou accessoire. En conséquence, l'exclusion décrite ci-dessus peut ne pas être applicable.

GARANTIE

1. GARANTIE DE REMPLACEMENT: La Compagnie Anaheim Manufacturing garantit ce distributeur instantané lorsqu'il a été correctement monté. La garantie est valable à l'intérieur de la zone continentale des États-Unis, en Alaska, Hawaii ou au Canada et couvre tout vice de fabrication ou les défauts de matières utilisées pendant la période de garantie. Cette garantie matérialise notre engagement intégral. Nous n'assumons pas ni autorisons quiconque à assumer en notre nom toute autre responsabilité en rapport avec la vente de nos produits.

2. DURÉE DE LA GARANTIE: Tout distributeur instantané d'eau chaude Quick&Hot Elite qui cesse de fonctionner durant la période trois ans suivant la date d'achat couverte par la garantie, sera remplacé par la Compagnie Anaheim Manufacturing. Cette garantie est limitée à l'acheteur original. Le reçu original attestant l'achat est requis.

3. PRODUIT DÉFECTUEUX: Au cours de la période de garantie, un appareil défectueux sera remplacé par la Compagnie Anaheim Manufacturing .

4. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE: La garantie demeure en vigueur pendant trois ans suivant la date d'achat par le premier propriétaire de l'appareil. Le reçu original attestant l'achat est requis.

5. MAUVAIS USAGE DE L'APPAREIL: Cette garantie ne couvre pas tout produit qui aura été l'objet d'un mauvais usage, qui aura été modifié, incorrectement monté ou utilisé dans une fonction autre qu'un appareil ménager dans une habitation privée.

6. POUR OBTENIR DU SERVICE: Contactez notre Service Clientèle au no. **(800) 854-3229**, ou visitez notre site Web à www.quickandhot.com pour recevoir de l'assistance.

7. NUMÉRO DU MODÈLE ET NUMÉRO DE SÉRIE: Le numéro du modèle ainsi que le numéro de série se trouvent sur la plaque de série de l'appareil. Il est recommandé de toujours mentionner le numéro du modèle et le numéro de série dans la correspondance ou dans la conversation avec la Compagnie Anaheim Manufacturing concernant votre distributeur instantané d'eau chaude Quick&Hot Elite.

8. LES GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT LA QUALITÉ MARCHANDE ET LE BON ÉTAT DU PRODUIT POUR UN BUT PARTICULIER SONT LIMITÉES EN DURÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE DÉBUTANT À LA DATE D'ACHAT . Certains états n'acceptent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite. En conséquence, la limitation décrite ci-dessus peut ne pas être applicable.

9. REMÈDE EXCLUSIF: DOMMAGES CONSÉCUTIFS – Les conditions qui suivent stipulent le remède exclusif pour toute entorse à la garantie, qu'elle soit exprès ou implicite. **DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA COMPAGNIE NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF OU ACCESSOIRE POUR TOUTE ENTORSE À LA GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRÈS OU IMPLICITE.** Certains états n'acceptent pas l'exclusion ou la limitation en ce qui concerne tout dommage consécutif ou accessoire. En conséquence, l'exclusion décrite ci-dessus peut ne pas être applicable.

WARRANTY

1. REPLACEMENT WARRANTY: Anaheim Manufacturing Company warrants this Quick&Hot Elite Instant Hot Water Dispenser, when installed properly in the continental United States, Alaska, Hawaii or Canada to be free from defects in workmanship and material during the warranty period. This warranty sets forth our total warranty commitment. We will not assume, nor authorize any person to assume for us any other liability in connection with the sales of our products.

2. LENGTH OF WARRANTY: Any Quick&Hot Elite Instant Hot Water Dispenser that fails to operate during its Three Years from date of purchase warranty period, will be replaced by Anaheim Manufacturing Company. This warranty is limited to the original purchaser. Original sales receipt is required.

3. DEFECTIVE PRODUCT: During the warranty period a defective unit will be replaced by Anaheim Manufacturing Company.

4. CHANGE OF OWNERSHIP: Warranty remains in force for Three Years from date of purchase by the first retail customer. Original sales receipt is required.

5. MISUSE OF DISPENSER: This warranty does not apply to any product which is misused, altered, improperly installed or used for anything other than normal private household use.

6. HOW TO RECEIVE SERVICE: Call our Customer Service department at **(800) 854-3229**, or visit our website at www.quickandhot.com for assistance.

7. MODEL NUMBER AND SERIAL NUMBER: The model number and serial number can be found on the serial plate located on the product. You should always use the model number and serial number when talking or writing to Anaheim Manufacturing Company about your Quick&Hot Elite Instant Hot Water Dispenser.

8. IMPLIED WARRANTIES: INCLUDING MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED IN DURATION TO WARRANTY PERIOD FROM THE DATE OF PURCHASE. Some states do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you.

9. EXCLUSIVE REMEDY: CONSEQUENTIAL DAMAGES - The foregoing provisions state the exclusive remedy for any breach of warranty, express or implied. TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, THE COMPANY SHALL NOT BE LIABLE FOR CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES FOR BREACH OF WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED. Some states do not allow the exclusion or limitation of consequential or incidental damages, so the above exclusion may not apply to you.

560H486P16 REV. A

WARRANTY

1. REPLACEMENT WARRANTY: Anaheim Manufacturing Company warrants this Quick&Hot Elite Instant Hot Water Dispenser, when installed properly in the continental United States, Alaska, Hawaii or Canada to be free from defects in workmanship and material during the warranty period. This warranty sets forth our total warranty commitment. We will not assume, nor authorize any person to assume for us any other liability in connection with the sales of our products.

2. LENGTH OF WARRANTY: Any Quick&Hot Elite Instant Hot Water Dispenser that fails to operate during its Three Years from date of purchase warranty period, will be replaced by Anaheim Manufacturing Company. This warranty is limited to the original purchaser. Original sales receipt is required.

3. DEFECTIVE PRODUCT: During the warranty period a defective unit will be replaced by Anaheim Manufacturing Company.

4. CHANGE OF OWNERSHIP: Warranty remains in force for Three Years from date of purchase by the first retail customer. Original sales receipt is required.

5. MISUSE OF DISPENSER: This warranty does not apply to any product which is misused, altered, improperly installed or used for anything other than normal private household use.

6. HOW TO RECEIVE SERVICE: Call our Customer Service department at **(800) 854-3229**, or visit our website at www.quickandhot.com for assistance.

7. MODEL NUMBER AND SERIAL NUMBER: The model number and serial number can be found on the serial plate located on the product. You should always use the model number and serial number when talking or writing to Anaheim Manufacturing Company about your Quick&Hot Elite Instant Hot Water Dispenser.

8. IMPLIED WARRANTIES: INCLUDING MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED IN DURATION TO WARRANTY PERIOD FROM THE DATE OF PURCHASE. Some states do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you.

9. EXCLUSIVE REMEDY: CONSEQUENTIAL DAMAGES - The foregoing provisions state the exclusive remedy for any breach of warranty, express or implied. TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, THE COMPANY SHALL NOT BE LIABLE FOR CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES FOR BREACH OF WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED. Some states do not allow the exclusion or limitation of consequential or incidental damages, so the above exclusion may not apply to you.

560H486P16 REV. A